

Lyon, le 15 Mars 2022

Direction Administrative et Financière
Gestion des Investissements

Monsieur le Maire,
MAIRIE D'AMBILLY
2 rue de la Paix
74100 AMBILLY

A l'attention de Mme GAUTIER & Mme SCHEITZA

Référence : AD – GI 2022-031
Pièce jointe : citées
Affaire suivie par : Amel DJEHICHE
04 78 95 99 48
amel.djehiche@cdc-habitat.fr
Objet : AMBILLY – Résidence « Horizon Salève »
: 52-56 rue du Jura
Demande de garantie d'emprunt

Monsieur le Maire,

CDC HABITAT SOCIAL réalise une opération en construction neuve de 17 logements (10 PLUS, 7 PLAI) situés 52-56 rue du Jura à AMBILLY.

Les financements des prêts PLUS, PLAI et PHB2.0 ont été sollicités auprès de la Banque des Territoires. Conformément à la réglementation, ces emprunts doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des Collectivités Locales.

Par la présente nous avons l'honneur de solliciter la VILLE D'AMBILLY à hauteur de 100 % sur ces prêts.

Les montants des garanties demandées à la VILLE D'AMBILLY s'élèvent à :

	Montant
PLUS Construction	451 368,00 €
PLUS Foncier	496 642,00 €
PLAI Construction	324 863,00 €
PLAI Foncier	418 752,00 €
PHB2.0	153 000,00 €

Les caractéristiques financières de ces prêts sont les suivantes :

	Montant	Durée d'amortissement	Taux d'intérêt	Progressivité des annuités	Périodicité des échéances
PLUS Construction	451 368 €	40 ans	Inflation + 0,11 %	0 %	Annuelle
PLUS Foncier	496 642 €	60 ans	Livret A + 0,23 %	1 %	Annuelle
PLAI Construction	324 863 €	40 ans	Livret A – 0,20 %	0 %	Annuelle
PLAI Foncier	418 752 €	60 ans	Livret A + 0,23 %	1 %	Annuelle
PHB2.0	153 000 €	40 ans	Livret A + 0,6 %	0%	Annuelle

Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Pour vous permettre d'instruire notre demande, nous vous adressons un dossier comprenant :

- la note de présentation de l'opération ;
- la décision d'agrément en date du 15 Octobre 2018 ;
- le Procès-Verbal de notre Directoire du 19 Juillet 2018;
- le contrat de prêt n°127983 émis par la Banque des Territoires ;
- un modèle de délibération de garantie d'emprunt

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Eva BOLARD
Responsable de la filière finance AURA



Adresse de correspondance :

CDC Habitat Social
Direction régionale Auvergne - Rhône-Alpes
5 Place Camille Georges - Immeuble le K
69002 Lyon